

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2018-03-29x-00525 Référence de la demande : n°2018-00525-011-002

Dénomination du projet : Lotissement "Testemaure Nord" à Marcheprime

Lieu des opérations : -Département : Gironde -Commune(s) : 33380 - Marcheprime.

Bénéficiaire : SARL PROMOBAT

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Les réponses apportées par le pétitionnaire aux remarques du CNPN de juillet 2018 qui portaient notamment :

- sur l'insuffisance des inventaires des zones de chasse des chiroptères,
  - sur l'insuffisance de la prise en compte des impacts résiduels trop minimisés et sous-estimés,
  - sur la forte probabilité que les aménagements verts le long des crastes évités conservent leur intérêt pour les stations de Drosera intermedia, espèce protégée, une fois le lotissement construit,
  - sur l'insuffisance des mesures compensatoires à proximité du site de manière à maintenir les populations de Fadet des laiches localement,
  - sur les mesures de suivis inopérantes,
- sont globalement satisfaisantes sur l'aspect des mesures compensatoires, de leur gestion et leurs suivis sur 30 ans.

**Il demeure que le nouvel avis favorable du CNPN s'accompagne des recommandations suivantes :**

- les rives des crastes évitées en bordure de lotissement et qui concentrent les principaux enjeux floristiques et phytocénologiques, doivent impérativement être gérées de manière à conserver leur valeur botanique (Rosera intermedia) et de couloir de déplacement de la faune (batraciens, oiseaux, mammifères dont les chiroptères). Le recours aux conseils du CBN SA pour ce faire est vivement encouragé ;
- les rapports de suivis biologiques du dossier sur les sites d'évitement et de compensation sont à envoyer annuellement à la DREAL et au CNPN ;
- l'assurance que les nouvelles mesures proposées soient consignées dans l'autorisation administrative de travaux.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 14 janvier 2019

Signature :

